

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n°37/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE « RISQUE STATUTAIRE » AVEC LA SMACL AU 1<sup>er</sup> JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le à, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**15 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

**4 procurations :** Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

**Secrétaire de séance :** Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

|                                     |    |              |    |
|-------------------------------------|----|--------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 | Pour :       | 19 |
| Présents ou représentés :           | 19 | Abstention : | 0  |
| Votants :                           | 19 | Contre :     | 0  |

Monsieur le Maire explique que suite à la résiliation unilatérale de notre assureur SMACL concernant le risque statutaire (absences pour maladie, maternité, accidents du travail des agents-capital décès) au 31/12/2013 au terme du contrat, il est proposé au Conseil Municipal la souscription d'une nouvelle assurance au taux de 6.81% de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

### Le Conseil Municipal

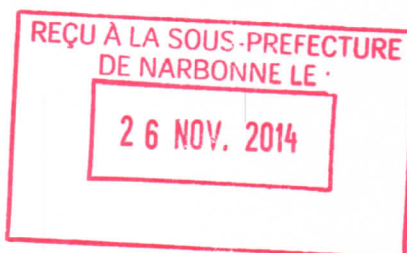
Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition d'assurance relative à la couverture du risque statutaire des agents de la collectivité avec la SMACL et au taux négocié de 6.81 % ainsi que tout document afférant au dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le 26/11/14  
et de sa publication le 26/11/14



Claude CODORNIU